

Écrit pour mes copains de Fac d'il y aura bientôt 60 ans car nous avons le projet de passer quelques jours en centre Finistère et, étant seule du département, je dois préparer un circuit de visites et quelques informations sur les lieux visités.



Quévaise : résumé d'articles divers

Au **Relecq**, (1) sur une terre très ingrate du fait du manque de chaleur et de lumière, de la pluie, des gelées, des sols acides et peu fertiles, comment les hommes ont-ils pu s'établir et rester depuis au moins 1000 ans ?

Au début du 2nd millénaire, ces terres furent remises en propriété à des cisterciens (2), pour services rendus à l'église, afin qu'ils puissent en vivre. Les gens d'église ayant d'autres tâches en plus de celle de travailler la terre, (par exemple prier et célébrer les offices) il fallait attirer des travailleurs pour la mettre en valeur et nourrir les religieux. Comment faire ?

Sur un modèle ressemblant à celui du domaine congéable, on inventa un usement (3) particulier nommé « Quévaise ». Celle-ci fut conçue pour attirer des travailleurs nés ailleurs qui trouvaient là une certaine liberté et une impunité car ils étaient souvent en infraction avec la loi. Ces lieux s'apparentaient aux Minihiy (4) et étaient des lieux d'asile. Les travailleurs recevaient, pour une durée illimitée, un lieu pour habiter et un journal de terre (½ hectare) pour lesquels ils devaient payer une rente annuelle. Tout le monde recevait et payait la même chose ce qui était rare à l'époque.

Le principe était que la terre autour des exploitations devait rester libre pour de nouveaux venus. Sur ces terres disponibles les habitants des villages avaient le droit de faire paître le bétail gratuitement. Ce sont les terres "vaines et vagues" qui sont devenues "communs de villages" Il leur était possible d'y récolter des céréales en pratiquant l'écobuage. Les quevaisiers possédaient donc en propre des terres closes, les terres non closes étaient gérées en propriété collective du village.

Cette concession de terres est perpétuelle sauf en cas de déshérence s'il n'a pas de successeur direct, car les seuls héritiers sont les enfants. Si le quevaisier est absent 1 an et 1 jour, le monastère récupère la terre et la redistribue. En contre partie le quevaisier pouvait quitter la ferme (droit de déguerpir). Les héritiers étaient le plus jeune des fils ou à défaut la plus jeune des filles car les femmes pouvaient hériter. C'est le principe de juveigneurie .

Les quevaisiers étaient des hommes libres, (à cette époque le servage existait encore) ils pouvaient s'organiser pour faire des travaux en commun. Cela a duré jusqu'à la Révolution, date à laquelle ils sont devenus propriétaires de la totalité de leurs quévaisies (fonds, usufruit, nue propriété).

Dans les années 1970, les historiens, sociologues, économistes notaient l'existence d'une communauté agraire qui se traduisait par une adhésion aux idéaux égalitaires. Ce sont les communes où les quévaisies étaient importantes qui ont, en 2012, accordé le plus fort pourcentage de voix au candidat socialiste. On peut expliquer cela par le fait qu'il y a eu peu de nouveaux venus sur cette terre, ceux qui y sont restés étant les successeurs généalogiques et culturels des quevaisiers des siècles précédents.

Dans la société rurale des Monts d'Arrée et de Cornouaille, jusqu'en 1914 et même ensuite, certains biens étaient mis à la disposition de tous : terres de vaine pâture et certains bâtiments comme les puits, fours, granges, aires à battre et même quelques outils comme les grandes charrues. La disparition de l'agriculture-élevage de type familial, les adductions d'eau, les commerces.... ont provoqué la disparition de ce type d'organisation semi communautaire et des relations en découlant.

(1) Relecq : Abbaye à Plonéour Ménez qui appartient maintenant au département du Finistère.

(2) Les cisterciens : ordre monastique parti de l'abbaye de Cîteaux en Bourgogne. Cet ordre suit la règle de St Benoît, l'abbaye "mère" étant Begard. Nous avons visité d'autres abbayes de cet ordre : Boquen , Coatmalouen, Landévennec....

Moine connu : Bernard de Clairvaux ami de Ermengarde d'Anjou duchesse de Bretagne par son mariage avec Alain IV Fergent dernier duc à avoir parlé breton. Il est d'ailleurs plus connu sous le nom de Alan Pevar Fergant. (1060-1119)

(3) Usement : terme de droit ancien qui concerne les usages locaux.

(4) Minihiy : mot breton qui désigne un asile et une immunité. Pour Locronan, le Minihiy autour du prieuré de St Ronan a conservé une procession appelée Tro-mény (= Troménie qui existe toujours)